

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°95-326 du 27 Octobre 1995

Chargeant Monsieur Guy AJANOHOON, Ministre Secrétaire Général à la Présidence de la République, de l'intérim de Monsieur Edgar-Yves MONNOU, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour compter du 18 Octobre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 18 Octobre 1995, Monsieur Guy AJANOHOON, Ministre, Secrétaire Général à la Présidence de la République, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pendant l'absence de Monsieur Edgar-Yves MONNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Octobre 1995

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination, de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré MIEYRA.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC-MEPR-DN 4 MAEC-MSGPR 8
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-